Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil régional spécial :

N° NV511 - 21 JANVIER 2016

SOMMAIRE

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

201619-0022 - arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Établissement public foncier d'Île-de-France

20164-0183 - décision n° 2016-04 portant délégation de signature du directeur général (Mme Catrin EICHHOF)

20164-0184 - décision n° 2016-10 portant délégation de signature du directeur général (M. Vincent LECLAIR)

20164-0185 - décision n° 2016-15 portant délégation de signature du directeur général (Mme Fabienne REVERDY)

20164-0186 - décision n° 2016-46 portant délégation de signature du directeur général (M. Lionel MENY)

20164-0187 - décision n° 2016-04 portant délégation de signature du directeur général (Mme Véronique TRONIOU)

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

201620-0010 - arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201619-0022

Signé le mardi 19 janvier 2016

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

arrêté portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE PARIS

DÉPARTEMENT DU BUDGET ET DES FINANCES

ARRETE
portant subdélégation de signature par Monsieur André SANCHEZ
directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée par la loi organique n° 2009-43 du 15 avril 2009 relative à l'application des articles 34-1, 39 et 44 de la Constitution (1) ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi n° 2006-1666 de finances pour 2007 modifiée et notamment son article 39 relatif à la création d'un compte de commerce pour l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 82-630 du 21 juillet 1982 modifié pris en application de l'article 3 du décret n° 82-389 du 10 mai 1982 et de l'article 3 du décret n° 82-390 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets sur les services de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2005-1490 du 2 décembre 2005 relatif à l'organisation financière et comptable des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 2006-1737 du 23 décembre 2006 portant application de l'article 39 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 et relatif à l'organisation administrative et financière du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » ;

Vu le décret du 29 décembre 2006 portant règlement de la comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la Justice modifié relatif à l'organisation du ministère de la Justice, modifié par le décret n° 2010-1667 du 29 décembre 2010 ;

Vu le décret n° 2008-1489 du 30 décembre 2008 modifiant le ressort territorial des directions interrégionales des services pénitentiaires ;

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2015 du ministère des finances et des comptes publics fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, ministre de la justice, du 24 mai 2013 portant désignation des ordonnateurs secondaires du compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire » et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 31 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 1er juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice et des Libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la Garde des Sceaux, ministre de la Justice, du 27 novembre 2014 portant nomination de Monsieur André SANCHEZ, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris à compter du 1er janvier 2015 ;

Vu l'arrêté n° 2015091-0015 du 1er avril 2015 de Monsieur Jean-François CARENCO, préfet de la région d'Île de France, préfet de Paris, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur André SANCHEZ, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris ;

Décide :

Article premier : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel du programme 107 (affectation des crédits aux centres financiers, mouvements de crédits entre centres financiers, mouvements de fongibilité asymétrique)

- M Philippe OBLIGIS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;

Article 2 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de procéder, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, à l'ensemble des actes relatifs aux dépenses de personnel (titre 2) du programme 107 :

- M Philippe OBLIGIS, directeur interrégional adjoint, directeur fonctionnel ;
- Mme Annick PICOLLET, secrétaire générale, conseillère d'administration du ministère de la Justice ;
- Mme Nathalie JAFFRE, chef du département des ressources humaines, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Agnes CORNET, adjointe au chef du département des ressources humaines, attachée d'administration de l'Etat au ministère de la Justice ;
- M Hervé GAY, chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Agnes BUON, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;
- Mme Ghizlane RAZZAKH, adjointe au chef d'unité des traitements et des indemnités ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer les actes administratifs relevant de la gestion des ressources humaines de la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement et afin d'assurer l'intérim des chefs d'établissement du ressort de la DISP de PARIS, subdélégation de signature est donnée à :

- **M Dominique CORCOSTEGUI**, directeur hors classe placé ;

à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat **(signature du bon de commande)** relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 et du programme 912.

Article 4 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer tous les actes de gestion des deniers publics dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics dans la limite de leurs attributions :

Maison d' Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy).

- M André BRETON, chef d'établissement ;

Centre pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, chef d'établissement ;

Article 5 : Subdélégation est donnée au sein du département des ressources humaines à Mesdames Nathalie JAFFRE, directrice des ressources humaines et Agnès CORNET attachée d'administration de l'Etat, à l'effet de signer en qualité d'ordonnateur secondaire délégué et dans la limite de ses attributions les bons de transport établis dans le cadre des congés bonifiés, les attestations de service fait.

Article 6 : Subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'Etat (signature du bon de commande), de vérification du service fait relatifs au budget opérationnel du programme 107, titres 3, 5 et 6 :

Département des affaires immobilières

- M Patrice CHAVAL, chef du département des affaires immobilières ;
- Mme Corinne LAUPEN, technicienne, chef de l'unité des études et de la gestion patrimoniale ;
- Mme Aurélie VAUBOURG, chef du suivi financier au département des affaires immobilières ;

Subdélégation est également donnée aux agents susnommés pour le programme 309 « entretien des bâtiments de l'Etat ».

Département du Budget et des Finances

- Mme Catherine TRUC, chef du département du budget et des finances ;
- Mme Marie-France TIGEON, chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- M Pierre GOBILLOT, chef de l'unité des achats et des marchés publics ;
- Mme Claudine MOUNIOS, chef de l'unité de suivi des gestions déléguées ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- M Olivier PIPINO, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Martine TERRYN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable département restauration cantine ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- M André BRETON, chef d'établissement ;
- M Jean-Christophe LAGRANGE, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Ghislaine ROZENFARB, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Détention de Melun

- M Bruno BRIAND, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, chef d'établissement ;
- M Mickaël DENIS, responsable des services techniques ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- M Olivier REILLON, chef d'établissement ;
- M Jacques ETIENNE, chef de détention ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Joseph COLY, chef d'établissement par intérim ;
- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement à compter du 1er février 2016 ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- M Yves FEUILLERAT, chef d'établissement ;
- M Gilles GRAS, adjoint au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- M Jimmy DELLISTE, chef d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé

- Mme Agnès ROBIN, chef d'établissement ;
- M Jean-Marie AKERA, adjoint au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Renaud SEVEYRAS, chef d'établissement ;
- M Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- M Franck RIVIERE, chef d'établissement ;
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Léa POPLIN, chef d'établissement ;
- Mme Carine JONROND, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, chef d'établissement ;
- Mme Elise THEVENY, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Isabelle LORENTZ, directrice des services pénitentiaires ;

- Mme Nadia DALDALIAN, responsable du budget et des finances ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Lydia BEAUDERA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement ;
- M Rémi LAVERGNE, adjoint au chef d'établissement ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement ;
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- M Philippe MARTIN, chef d'établissement ;
- M Fabrice DEL-REY, adjoint au chef d'établissement ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- M Patrick MADIGOU, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Laurent LUDOWICZ, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Houria SELKIM, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- Mme Nicole BRETON, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Yannick LEMEUR, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation à compter du 1er mars 2016 ;
- Mme Marie-Rolande MARTINS, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation jusqu'au 29 février 2016 ;
- Mme Muriel BADREDDINE, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- M François TOUTAIN, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Bathilde GROH, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Claudette RANDRIANARISON, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Nelly OLIVEIRA, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;

- Mme Sandrine ROSSI, adjointe à la Directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Emmeline TRANAKIDIS, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Alain FAJER, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Annie MUGNIER-POLLET, adjointe au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Ahmed BELMOSTEFA, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Josiane CLERICI, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Marie-Rolande MARTINS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation à compter du 1er mars 2016 ;
- Mme Dominique PERRAULT, adjointe à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine DUBURCH, responsable administrative ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Marie DEYTS, directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Philippe CATHERINE, adjoint à la directrice des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Delphine TREIS, responsable du budget et des finances ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- M Boujemaa ARSAFI, directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- M Claude BISCHOFF, adjoint au directeur des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article.

Article 7 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses du programme 107, par des demandes d'achat ou subvention (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

Département du Budget et des Finances

- Mme Joëlle GALOIS, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Lisette DA-SILVA, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;

- Mme Horia ZAVADIL, agent de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- M Sylvestre N'KOUIKANI, adjoint au chef de l'unité de la gestion des moyens généraux ;
- Mme Elisa MELIOR, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;
- Mme Chantal CARRIER, agent de l'unité des achats et des marchés publics ;

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Martine TERRYN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;
- Mme Anne LE-FOURNIS, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Isabelle THUEUX, agent de l'unité de gestion des moyens généraux ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances ;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances ;
- Mme Lynda LEBON, agent de l'unité de gestion alimentation ;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances ;
- Mme Patricia DEVIC, agent du département administration finances ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- M Michel RENIER, économat ;
- Mme Jocelyne POLI, économat ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat ;
- Mme Cindy JASARON, économat ;
- Mme Sylvie TICHET, économat ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Yolande MARTIN, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;
- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat ;
- Mme Danièle BUISSON, économat ;
- Mme Fanny MOTOKO MOSEBE, économat ;
- Mme Maïté STIKER, service technique ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- M Cédric MULLER, économat ;

Etablissement Pour Mineur de Porcheville

- M Etienne CAILLAT, économat ;
- Mme Marie-Line CAILLAUD, économat ;
- Mme Bouchra ASAADI, économat ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économat ;
- Mme Audrey LOYSON, économat ;

Centre de semi-liberté de Paris-La-Santé

- Mme Sandrine BRAUD-MOULINIER, économat ;
- M François-Xavier PECIC, économat ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- M Christophe GAUTHIER, économat ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;
- Mme Céline GROLLIER, économat ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Paris

- Mme Houria SELKIM, responsable du budget et des finances ;
- M François HERRY, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de Seine et Marne

- M Gérard CONEJOS, économat ;
- Mme Murielle LAVIE, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Yvelines

- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de l'Essonne

- Mme Emmeline TRANAKIDIS, responsable du budget et des finances ;
- Mme Corinne LE NAVIOSE, économat ;
- Mme Cindy FERRY, secrétariat, suppléante à l'économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation des Hauts de Seine

- M Xavier ETOUNDI, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation de la Seine Saint Denis

- Mme Julia EGUIENTA, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val de Marne

- Mme Delphine TREIS, responsable du budget et des finances ;
- Mme Marie-Renée METAYER, économat ;

Direction des Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Val d'Oise

- Mme Françoise POCH-CREMON, responsable du budget et des finances ;
- Mme Christelle GOUMON, secrétariat RH, suppléante à l'économat ;
- Mme Jessica COUCHAUX, économat ;

Centre de Semi Liberté de Corbeil Essonne

- M Vincent VIRAYE, chef d'établissement ;
- Mme Marthe-Hélène DELOURNEAUX, économat ;
- Mme Annie COMTE, économat ;

Centre de Semi Liberté de Gagny

- M Elphège ZAMBA, chef d'établissement ;
- M Albert MENDY, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Line GIGAN, économat ;

Centre de Semi Liberté de Melun

- Mme Chrystelle LUBIN-GELICAN, économat ;

Etablissement Public de Santé National de Fresnes

- Mme Christine COVINDASSAMY, unité pénitentiaire d'administration générale ;
- Mme Béatrice AZAN, unité pénitentiaire d'administration générale ;

Article 8 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Enel FAIRFORT, attaché d'administration de l'Etat du ministère de la Justice, référent technique du contrôle interne comptable, à l'effet de signer :

- les documents relatifs au recensement des charges à payer et des produits à rattacher dans le cadre du compte de commerce 912 « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire ».

Article 9 : A titre dérogatoire pour des raisons exceptionnelles ou d'urgence concernant l'approvisionnement de produits de cantine pour le compte de commerce, subdélégation est donnée aux personnes suivantes, à l'effet de signer, en qualité d'ordonnateur secondaire délégué des recettes et des dépenses, au nom du directeur interrégional et dans les limites fixées par l'arrêté préfectoral susvisé, l'ensemble des actes d'engagement de l'état (signature du bon de commande) et de vérification du service fait relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et travail dans le cadre pénitentiaire" et rattachées au centre financier 912-S01 et 912- S02 :

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Nadine PICQUET, chef d'établissement ;
- M Olivier PIPINO, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Martine TERRYN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- M André BRETON, chef d'établissement ;
- M. Jean-Christophe LAGRANGE, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Ghislaine ROZENFARB, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadine VILOSA, responsable du budget et des finances ;

Centre de Détention de Melun

- M Bruno BRIAND, chef d'établissement ;
- Mme Sabine DEVIENNE, adjointe au chef d'établissement ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- M Stéphane SCOTTO, chef d'établissement ;
- Mme Hélène KAVALIAUSKAS, responsable du budget et des finances ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- M Joseph COLY, chef d'établissement par intérim ;
- M Pascal BRUNEAU, chef d'établissement à compter du 1er février 2016 ;
- M Didier MECREANT, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- M Jimmy DELLISTE, chef d'établissement ;
- M Ivan GOMBERT, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Marilyne BAYE, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Renaud SEVEYRAS, chef d'établissement ;
- M Guillaume GRAS, adjoint au chef d'établissement ;
- Mme Véronique BOITEUX, responsable du budget et des finances ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- M Franck RIVIERE, chef d'établissement ;
- Mme Christelle DELOZE, adjointe au chef d'établissement ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- Mme Léa POPLIN, chef d'établissement ;
- Mme Carine JONROND, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Chantal REBILLARD, responsable du budget et des finances ;

Maison Centrale de Poissy

- M François GOETZ, chef d'établissement ;
- Mme Elise THEVENY, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Isabelle LORENTZ, directrice des services pénitentiaires ;
- Mme Nadia DALDALIAN, responsable du budget et des finances ;

Centre pénitentiaire sud francilien

- M Arnaud SOLERANSKI, chef d'établissement ;
- Mme Isabelle BRIZARD, adjointe au chef d'établissement ;
- Mme Lydia BEAUDERA, responsable du budget et des finances ;

Les personnes citées ci-dessus ont la faculté de signer des bons de commande, établir des demandes d'achat engageant financièrement la direction interrégionale sur ses crédits aux programmes et aux titres visés au présent article (signature du bon de commande et des autorisations de dépense du travail pénitentiaire).

Article 10 : Subdélégation est donnée aux utilisateurs désignés ci-dessous pour engager dans Chorus Formulaires, les dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 "cantine des détenus et

travail dans le cadre pénitentiaire", par des demandes d'achat (enregistrement de la consommation d'une autorisation d'engagement et validation) et d'en constater le service fait.

Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis

- Mme Martine TERRYN, responsable du budget et des finances ;
- Mme Monette BEAUGENDRE LEON-PROSPER, responsable du département restauration cantine ;
- M Abel FREDELISY, coordonnateur cantines ;
- Mme Patricia MIAN, agent du département administration finances ;
- Mme Sandrine MELLOULI, agent du département administration finances ;
- Mme Florence LABEJOF, agent du département administration finances ;
- Mme Sophie BEDMISTER, agent du département administration finances ;
- Mme Saidia COUROUPOULA, agent du département administration finances ;

Maison d'Arrêt des Yvelines (MA Bois d'Arcy)

- M Michel RENIER, économat ;
- Mme Marie-Thérèse JOLY, économat ;
- Mme Jocelyne POLI, économat ;
- Mme Cindy JASARON, économat ;
- Mme Sylvie TICHET, économat ;

Centre de Détention de Melun

- Mme Yolande MARTIN, économat ;
- Mme Suzanne AGNES, économat ;
- Mme Dominique CHAMPIGNY, économat ;
- Mme Fabienne PAVILLA, économat ;

Centre Pénitentiaire de Fresnes

- Mme Karine MAZOUZI, économat ;
- Mme Christelle BOLESKEI, économat ;
- Mme Jacqueline MARIANNE, économat ;

Maison d'Arrêt de Versailles

- Mme Marina MAQUIABA, économat ;
- Mme Aurélie LALAUS, économat ;

Maison Centrale de Poissy

- M Christophe GAUTHIER, économat ;
- Mme Annick NAPIERALA, économat ;
- Mme Christine COUCEIRO, économat ;
- Mme Céline GROLLIER, économat ;

Centre Pénitentiaire de Meaux-Chauconin

- Mme Barbara FRONTIGNY, économat ;
- M Cédric MULLER, économat ;

Maison d'Arrêt des Hauts de Seine (MA Nanterre)

- Mme Nicole GATIER, économat ;
- Mme Audrey LOYSON, économat ;

Maison d'Arrêt du Val d'Oise (MA Osny)

- M Alain DUVAL, économat ;
- Mme Nathalie MARCHETTI, économat ;

Maison d'Arrêt de la Seine Saint Denis (MA Villepinte)

- M Zahir CHIKHI, économat ;
- Mme Odile HENS-BARBIER, économat ;

Centre Pénitentiaire Sud Francilien

- M Patrick HAMLET, économat ;
- Mme Sophie GOB, économat ;
- Mme Nathalie BRETON, économat ;

Article 11 : Une copie de cet arrêté sera adressée au receveur général des finances, au directeur départemental des finances publiques de l'Essonne et aux fonctionnaires intéressés.

Article 12 : **L'arrêté n° 2015268-0027 du 25 septembre 2015** est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Article 13 : le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 19 janvier 2016
Le Directeur Interrégional des services pénitentiaires de Paris

André SANCHEZ

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0183

Signé le lundi 04 janvier 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2016-04 portant délégation de signature du directeur général (Mme Catrin EICHHOF)

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-04
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Catrin EICHHOF, Chef de service opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0184

Signé le lundi 04 janvier 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2016-10 portant délégation de signature du directeur général (M. Vincent LECLAIR)

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-10
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent LECLAIR, Chef de service opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0185

Signé le lundi 04 janvier 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2016-15 portant délégation de signature du directeur général (Mme Fabienne REVERDY)

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-15
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Fabienne REVERDY, Chef du service opérationnel, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;
- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;
- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;
- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0186

Signé le lundi 04 janvier 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2016-46 portant délégation de signature du directeur général (M. Lionel MENY)

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-46
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Lionel MENY, Directeur d'agence opérationnelle, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;

- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 5M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;

- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;

- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;

- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.

- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 20164-0187

Signé le lundi 04 janvier 2016

Établissement public foncier d'Île-de-France

décision n° 2016-04 portant délégation de signature du directeur général (Mme Véronique TRONIOU)

epf
ILE-DE-FRANCE

Décision n° 2016-63
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL

Le Directeur général,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu le décret n° 2015-525 du 12 mai portant dissolution au 31 décembre 2015 des établissements publics fonciers des Hauts-de-Seine, du Val d'Oise et des Yvelines et modifiant le décret n°2006-1140,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2015 portant nomination de M Gilles BOUVELOT, directeur général de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique TRONIOU, chef de projets, à l'effet de :

- Régulariser tous actes d'acquisition, de cession et d'échange de biens mobiliers et immobiliers dans la limite d'un prix maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;

- Signer tous actes constatant le versement d'indemnités d'éviction, de non renouvellement ou de résiliation de bail dans la limite d'un montant maximum de 1M€ et tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence ;

- Déposer toutes plaintes, mandater tous huissiers, requérir le concours de la force publique ;

- Souscrire toute demande d'autorisation d'urbanisme ou autre autorisation administrative et tous actes qui en découleraient ;

- Aux effets ci-dessus, signer tous avants contrats, régulariser tous états descriptifs de divisions, procéder à toutes divisions foncières et plus généralement faire tous actes préalables nécessaires à la mise en œuvre des opérations ci-dessus, certifier tout document, faire toutes déclarations, d'une manière générale, faire le nécessaire.

- Certifier le service fait.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 4 janvier 2016.

Fait à Paris, le 4 janvier 2016

Le Directeur général,
Gilles BOUVELOT

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE-DE-FRANCE

Acte n° 201620-0010

Signé le mercredi 20 janvier 2016

Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

Secrétariat général

Direction de la modernisation et de l'administration

ARRETE n°
portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses et l'exécution budgétaire au sein de la Préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, et notamment ses articles 43 et 45 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie BROCAS en qualité de préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris ;

Vu le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François CARENCO en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu les conventions de délégation de gestion confiant la réalisation technique de l'ordonnancement des dépenses et des recettes au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Sur proposition de Madame la préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

ARRÊTE

Titre Ier - Centre de services partagés régional

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Monsieur Denis LIP, chef du centre de services partagés régional et ordonnateur secondaire délégué, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État toutes les décisions d'ordonnancement de dépenses et de recettes des services compétents, pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion.

À ce titre, il est autorisé à :

- saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques ;
- saisir et valider les actes relatifs aux demandes de mise en paiement ;
- saisir et valider les actes relatifs aux recettes ;
- saisir et valider les actes relatifs aux immobilisations ;
- requérir l'intervention du support technique de l'AIFE.

Article 2 : Madame Pamella EDOUARD, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur investissements et actes complexes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

Article 3 : Madame Jeananie GUSTARIMAC, adjointe au chef du centre de services partagés régional pour le secteur interventions et dépenses courantes, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et support technique dans le progiciel CHORUS.

Article 4 : Madame Chrystèle PENARD, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 5 : Madame Stéphanie CREMONT, adjointe à la cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 6 : Madame Farida BENANOUNE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 7 : Madame Frédérique MALAYEUDE, cheffe de section, reçoit délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, support technique et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS.

Article 8 : Les agents dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir et valider les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations, et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- Mme Sylvie BOURDIN
- Mme Christine DESOUCHE
- Mme Véronique LOFERME
- Mme Renée MARCELLI
- M. Philippe MAUDUIT
- Mme Martine RAYNAUD
- Mme Sandra SCHIANO

Article 9 : Les agents du centre de services partagés régional dont les noms suivent reçoivent délégation en qualité d'ordonnateur secondaire délégué du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, pour saisir les actes relatifs aux engagements juridiques, demandes de mise en paiement, recettes, immobilisations et constater ou certifier le service fait dans le progiciel CHORUS :

- M. Ilyas ADELINE
- Mme Gabrielle ALMODOVAR
- Mme Jessy AUDREN
- M. Daniel BENDJILALI
- Mme Christelle BILINGI
- Mme Jacqueline CHANDRAMOHAN
- Mme Floriane CORBERY-HERBER
- M. Zakariya EL HARMACI
- Mme Jacqueline ERIN
- Mme Séphora FONROSE
- Mme Gaëlle JOILAN
- M. Henri KONDI
- M. Jeremy LANOUE
- Mme Delly LE GAL
- Mme Corinne MARIVAL-HERNETTE
- Mme Ginette MENDY
- M. David-Gilles REYNAUD
- Mme Marie-Anne RICHERT
- Mme Anabela SCAPPATICCI
- Mme Katty TABAR
- Mme Sabrine TIROU
- Mme Fadila TOUIL
- Mme Mina TRAORE

Titre 2 – Bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires

Article 10 : Délégation est donnée à Monsieur Damien LAVAUD, chef du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires, pour transcrire dans le système d'information financière de l'État les décisions prises en matière budgétaire sur les unités opérationnelles de programme pour lesquelles le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, est ordonnateur secondaire de droit ou en vertu d'une délégation de gestion, sauf dans les cas où une autre personne a été spécialement désignée à cet effet.

À ce titre, il est autorisé à passer tous les actes relevant du rôle de responsable d'unité opérationnelle, et particulièrement :

- saisie de la programmation budgétaire ;
- saisie des rétablissements de crédits ;
- saisie et validation de réservations de crédits, et de blocages de fonds.

Article 11 : Délégation est également donnée à M. LAVAUD pour valider et transmettre au comptable assignataire, par le système d'information financière de l'État, les ordres de payer des dépenses pour lesquelles l'engagement préalable n'est pas exigé, et la constatation du service fait concomitante de l'ordre de payer.

Article 12 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, et sans préjudice des règles relatives à l'accès aux systèmes d'information, la délégation prévue aux articles 10 et 11 est accordée aux agents du bureau des affaires financières, immobilières et budgétaires dont les noms suivent :

- M. Emmanuel SCHOEPFLIN, adjoint au chef de bureau ;
- M. Pascal MORIN, chef de la section des affaires budgétaires et immobilières ;
- Mme Claudine POULAIN, gestionnaire budgétaire ;
- M. Jean BRUNET, gestionnaire budgétaire ;
- Mme Laurence HAON, gestionnaire budgétaire.

Article 13 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVAUD, la délégation prévue à l'article 11 est accordée à Mme Marylène PROT, gestionnaire des affaires immobilières et des dépenses mutualisées.

Article 14 : La préfète secrétaire générale de la préfecture de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris, le 20 JAN. 2016

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris

Jean-François CARENCO